



# Les informations municipales

7

## n°6 du 5 juillet 2021



### **Nouveau véhicule municipal**

Un pick-up Ford Ranger a rejoint, à la fin du mois de juin, la flotte des engins municipaux. Ce véhicule est destiné aux déplacements et aux travaux qui dépassent la capacité et le rayon d'action du tracteur Caron. Il ne coûte pas un sou à la commune, pas plus qu'à ses habitants, car son financement provient de la DPEL, la dotation particulière des élus locaux versée par le budget de l'état. C'est cette dotation que le maire et ses adjoints se sont engagés à ne pas percevoir pour leur compte personnel, mais à utiliser pour des besoins collectifs. Deux débroussailleuses, un échenilloir, du matériel de bureau et du petit outillage ont déjà été acquis depuis le début du mandat.

### **Chemins communaux**

Les travaux de voirie à l'entrée du chemin du Llibezet et sur le chemin de la Maire sont effectués. L'entreprise Alary terminera la réfection du chemin du moulin et celui du roc sourd pour la fin du mois de juillet.

### **Stationnement durant l'été**

Pour faciliter le stationnement durant la période estivale, deux nouveaux espaces ont été aménagés :

- Le terrain libre devant la station d'épuration a été doté d'une dizaine d'emplacements.
- Le terre-plain de la citerne des pompiers, aux Espujades a été aménagé d'autant de places.

Les propriétaires des véhicules dormants ou peu utilisés, actuellement stationnés sur le parking de la Croix et celui de l'église, sont invités à les utiliser.

### **Panneau d'information**

Le panneau en bois placé il y a quelques années à l'entrée du parking de la Croix, peu visible, vient d'être réinstallé place de l'église. Il contiendra prochainement d'une part le plan de nos rues, la localisation des professionnels et quelques informations sur le village, et d'autre part une carte des environs précisant les toponymes et indiquant les sentiers de randonnées, balisés ou non.

### **Encombrants**

Il n'y aura pas de collecte d'encombrants par la communauté des communes durant l'été. En revanche le local du Parchemin (place de l'église) restera ouvert pour le dépôt exclusif de vos meubles, métaux, piles, batteries, matériels électroniques et électroménagers. Le bois et les déchets inertes de rénovation (céramique, béton, brique, tuiles) ainsi que les métaux, sont acceptés en permanence sur l'aire de la scierie. Les autres déchets, linges, pneus, cartons, huiles, déchets verts, etc... sont à déposer directement à la déchetterie d'Axat (ouverture lundi et mercredi de 14h à 17h, vendredi et samedi de 9h à 12h).